



**SMAGE**  
des 2 Morin

**ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER**

*Préservons nos rivières et notre territoire*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

**Extrait délibération n° 2025-26**

Envoyé en préfecture le 15/10/2025  
Reçu en préfecture le 15/10/2025  
Publié le  
ID : 077-200078038-20251014-DELIB\_2025\_26-DE

Le sept octobre deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Henri FOREGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 16/09/2025

Début de réunion : 18h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 23 - Votants : 24

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
<b>Délégué au SMAGE des Deux Morin</b>							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal		Pouvoir à M. DE VESTELE	Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	Arrivée à 18h22	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme REIGNOUX Christine	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume			X
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		X
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			Excusé

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

**Ouverture d'une enquête publique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique : Délibération n°2025-26**

Le Président expose :

**Objet :** Ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, destinée à l'identification des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, des parcelles ou parties de parcelle à exproprier pour la création de zones de rétention temporaire sur les bassins versants du ru de Vaudessard, du ru de la fosse aux coqs, du chemin des roches et du ru du Mesnil/Ru de Vignot

Dans le cadre de ses compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, le SMAGE des deux Morin porte un projet d'ensemble de création de Zones de Rétention Temporaire (ZRT) visant à répondre à plusieurs objectifs majeurs d'intérêt public :

- Freiner et stocker temporairement les ruissellements de sorte à compenser les effets du ruissellement agricole et urbain ;
- Protéger les zones habitées et les infrastructures sensibles exposées aux ruissellements ou aux crues fréquentes ;
- Améliorer le fonctionnement hydraulique naturel des bassins versants par la restitution d'espaces de débordement ou de montée en charge temporaires ;
- Restaurer les cours d'eau, les continuités écologiques et le bon fonctionnement des milieux humides.

La réalisation de ces aménagements d'intérêt public sur les bassins versants du ru de la fosse aux coqs, du ru de Vaudessard, du chemin des roches et du ru du Mesnil/Ru de Vignot nécessite l'aménagement de terrains actuellement en propriété privée, dont la disponibilité n'a pu être totalement assurée à l'amiable pour l'ensemble des parcelles, malgré les démarches de concertation et de négociation, par ailleurs toujours en cours.

La possibilité d'avoir recours à l'expropriation s'avère de fait nécessaire à la mise en œuvre effective des ouvrages, compte tenu de leurs emprises. On rappellera ici que seules les surfaces strictes au besoin des aménagements n'ayant pu aboutir à une négociation à l'amiable seront sollicitées pour les expropriations.

Cette procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire est rendue nécessaire pour les ouvrages suivants :

- ZRT 1-1 sur la commune de Bouleurs au sein du bassin du ru du Mesnil/Vignot ;
- ZRT1-2 sur la commune de Bouleurs au sein du bassin du ru du Mesnil/Vignot ;
- ZRT 1-3 sur la commune de Coulommès au sein du bassin du ru du Mesnil/Vignot ;
- ZRT1-4 sur la commune de Sancy au sein du bassin versant du ru de Vaudessard
- ZRT 1-5 sur la commune de Sancy au sein du bassin versant du ru de Vaudessard
- ZRT 2 sur la commune de La Haute Maison au sein du bassin versant de la fosse aux coqs et du Vaudessard ;
- ZRT 2-1 sur la commune de Bouleurs au sein du bassin du ru du Mesnil/Vignot ;
- ZRT 2-2bis sur la commune de Sancy au sein du bassin versant du ru de Vaudessard
- ZRT 4bis sur la commune de Crécy-La-Chapelle au sein du bassin versant de la Fosse aux coqs et du vaudessard
- ZRT 5-1 et 5-2 sur la commune de Crécy-La-Chapelle au sein du bassin versant de la Fosse aux coqs et du vaudessard ;
- Bassin A 1 sur la commune de Coutevroult au sein du bassin versant du chemin des Roches

Le comité syndical décide :

**Article 1 :** Approuve l'autorisation de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire, nécessaire à la réalisation des Zones de Rétention Temporaire et du bassin A 1;

**Article 2 :** Approuve la sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des parcelles nécessaires à l'opération d'aménagement visée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération et l'enquête parcellaire conjointe, et à initier toute action et procédure nécessaire à l'édition de l'arrêté de DUP et à l'édition de l'arrêté de cessibilité et de toutes les démarches et autorisations nécessaires ;

**Article 3 :** Autorise le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente. Lors du comité syndical, il sera proposé d'augmenter le temps de travail de 50% à 80% pour le poste de chargée de communication.

**Vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.**

➔ **L'assemblée approuve l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.**

Date de publication : 14/10/2025

Président du SMAGE des Deux Morin  
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire

Transmis en préfecture

Le 14/10/2025

Affiché le 14/10/2025

Fait à La Ferté Gaucher, le 14/10/2025

Le Président

